NOTE ÉCONOMIQUE

Publication du Centre Confédéral d'Études Économiques et Sociales ***N° 69***

Mars/Avril 2003

Délocalisation, externalisation, sous-traitance :

Premiers éléments de réflexion pour une démarche syndicale de conquête d'un nouveau plein emploi

SOMMAIRE

A/ Le patronat intensifie le chantage et justifie ses choix par un contexte économique dégradé ..... p. 3

B/ Les délocalisations et les fermetures de sites ont de lourdes conséquences néfastes pour les travailleurs ..... p. 6

C/ La plupart des délocalisations sont guidées par des objectifs d'amélioration de la rentabilité des firmes ..... p. 7

D/ La responsabilité de l'Etat et des capitaux engagés dans la grande distribution ..... p. 9

E/ La Communauté d'intérêts des travailleurs et l'objectif du plein emploi solidaire ..... p. 10

F/ Nécessité d'agir en amont ..... p. 11

G/ Des mesures structurelles à prendre ..... p. 13

H/ La stratégie de conquête de l'emploi, des qualifications, des activités ..... p. 14

I/ L'exigence de fonds régionaux pour l'emploi et le développement ..... p. 16

J/ Accroître les pouvoirs des salariés et des citoyens ..... p. 17

La délocalisation, la sous-traitance, l'externalisation, la fermeture des sites, les travailleurs sont régulièrement confrontés à des vagues de restructurations depuis 25 ans. Phénomènes qui s'accélèrent depuis 18 mois, comme en atteste l'annonce de plans sociaux touchant désormais tous les secteurs.

Ces phénomènes ont des conséquences graves pour les salariés et leur famille, pour les bassins d'emploi et les territoires, pour les contribuables.

Les fermetures de sites sont en fait des coups mortels pour le potentiel productif du pays, comme en atteste l'affaiblissement de la position de la France dans des secteurs comme le textile, l'habillement ou l'électroménager. Or, ce problème concerne à présent aussi l'ensemble des secteurs à haute technologie ou ceux des services à forte valeur ajoutée.

Contrairement à ce que prétendent certains chefs d'entreprises et de responsables politiques, l'abandon des activités productives sous prétexte de la concurrence internationale et de la mondialisation, n'est pas une fatalité. Aucune activité productive n'est condamnée. Toutes ont un avenir à condition que les politiques appropriées soient mises en œuvre (politique industrielle, politique de financement, politique de formation, politique de coopération,…) et que les salariés soient à même de peser sur le contenu des gestions.

Deux types de problèmes sont posés :

- Le premier a trait aux logiques de gestion qui prévalent dans l'entreprise mais aussi dans les politiques publiques ;

- Le second concerne notre capacité d'intervention sur chacun des cas concrets qui nous sont posés.

Ce sont ces deux dimensions qu'il faut approfondir, afin de donner des arguments et des leviers pour l'action des équipes militantes sur le terrain.

A/ Le patronat intensifie le chantage et justifie ses choix par un contexte économique dégradé.

La multiplication des licenciements et des fermetures de sites a des raisons profondes liées aux évolutions structurelles de notre économie et à la quête de rentabilité financière. Ces processus sont accélérés lorsque la situation économique se dégrade, comme c'est le cas depuis pratiquement deux ans [1].

Le taux de croissance économique en France a été très faible en 2002 (moins de 1 %). La prévision gouvernementale d'une croissance de 2,5 % en 2003 est jugée trop optimiste par la plupart des experts qui prévoient une croissance du même ordre que celle de l'année dernière. Les inquiétudes quant à la guerre en Irak aggravent la situation ; d'où la nécessité de combattre toute tentative guerrière.

La dégradation de la situation économique a des conséquences directes sur la situation de l'emploi et du chômage. En 2002, lorsque l'on fait le compte des emplois nouveaux créés et les emplois supprimés, on constate qu'au total, l'économie française a créé seulement 50 000 emplois. A ce rythme, il faudra attendre 60 ans pour que les personnes officiellement considérées comme chômeurs à la fin de cette année-là trouvent enfin un emploi ! Les perspectives ne sont guère plus encourageantes pour l'année 2003.

S'agissant du chômage, il recommence à augmenter. En 2002, plus de 105 000 personnes supplémentaires se sont trouvées au chômage. Rien qu'en décembre 2002, 40 000 personnes ont été licenciés pour des motifs différents et 130 000 personnes se sont inscrites à l'ANPE pour cause de fin de CDD ou fin de mission d'intérim.

Dans ce contexte, trois évolutions risquent d'accélérer les délocalisations, les externalisations et la sous-traitance.

---

[1] Voir « Le patronat et les choix du gouvernement Raffarin », *Note économique,* N° 67, Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, janvier 2003.

1°) Les délocalisations et externalisations concernent désormais pratiquement l'ensemble des secteurs d'activité.

Le schéma « classique » des délocalisations et de la sous-traitance en œuvre au cours des années 70 et 80 correspondait aux industries dites de main d'œuvre, comme le textile, l'habillement et le petit électroménager. Aujourd'hui, ces phénomènes s'observent dans l'ensemble des secteurs d'activité, dans l'industrie comme dans les services, dans les secteurs dits à faible valeur ajoutée comme dans ceux dits à forte valeur ajoutée : automobile, aéronautique, informatique, etc.

Cette réalité nous invite à travailler davantage et de réfléchir ensemble pour élaborer un projet alternatif et une riposte syndicale à partir des enjeux qui concernent l'ensemble des salariés et pas uniquement ceux d'un nombre limité de secteurs d'activité.

2°) L'élargissement de l'Union européenne aux dix nouveaux pays dès 2004 est en train de poser de sérieux problèmes.

Cet élargissement, qu'il ne s'agit pas de remettre en cause, est porteur de risques, voire de dangers importants si des réponses appropriées ne sont pas élaborées. Parmi ces risques, il faut mentionner celui relatif aux délocalisations et/ou à la sous-traitance. Ce risque est d'autant plus réel que la main d'œuvre est relativement qualifiée mais bon marché dans ces pays.

Selon les statistiques du Bureau international du travail (BIT), le coût du travail dans l'industrie manufacturière des pays candidats équivaut, en moyenne, à 10 % du coût du travail dans l'industrie manufacturière en Allemagne qui enregistre le coût le plus élevé de l'Union européenne. Le danger est grand d'une intensification de la mise en concurrence des travailleurs et des systèmes sociaux dans l'espace européen. Les salariés des pays membres, ceux des Quinze et ceux des pays candidats, en seraient des perdants au profit notamment des firmes multinationales.

Coût salarial dans l'industrie manufacturière des pays de l'Est candidats à l'adhésion

(en dollars des Etats-Unis)

Allemagne	**32**
République tchèque	3,4
Estonie	2,38
Hongrie	3,38
Lettonie	2,01
Lituanie	1,63
Pologne	3,22
Slovaquie	2,76

Source : Bureau International du Travail (BIT), « note préparatoire pour la rencontre informelle des ministres des affaires sociales des pays candidats à l'adhésion », juin 2002.

G. Sarkozy, Vice-président du MEDEF et président de l'Union des industries de textiles, a déjà affiché la couleur. Il se dit « fier d'être un patron qui délocalise ». « La perte d'emploi, la déstabilisation industrielle, c'est normal, c'est l'évolution », dit-il. Favorable à une « ouverture des marchés avec toutes ses

conséquences », il estime que les retombées sociales des délocalisations sont « un problème qui doit être traité au niveau de l'Etat » [2].

Différente dans l'affichage est la décision de Peugeot - Citroën d'implanter une usine en Slovaquie. Il s'agit d'un investissement de 700 millions d'euros. La direction déclare qu'il s'agit d'accompagner le développement des marchés est-européens. Mais on peut s'interroger sur la tentation de jouer sur les bas coûts de main d'œuvre de la région, « un rapport de un à quatre par rapport au salaire ouvrier en France » [3]. Précisons que nous ne sommes pas opposés aux investissements à l'étranger ; nous les jugeons à partir du critère de l'emploi et du développement économique et social de la France et des « pays d'accueil ». Dans le cas de Citroën, incontestablement, il est de devoir du mouvement syndical de défendre les intérêts des travailleurs et d'établir des relations de coopération avec les syndicats des sites qui seront créés en Slovaquie, comme dans d'autres pays.

3°) Enfin, la façon dont le gouvernement Raffarin veut procéder à la décentralisation porte le risque d'une accélération de ces processus.

La décentralisation pourrait être un levier pour mieux maîtriser toutes les richesses disponibles souvent sous-employées. Ressources humaines, savoir-faire, réseaux de compétences, financements de proximité… Elle pourrait permettre aux salariés et aux citoyens d'intervenir plus directement dans les gestions publiques et privées.

Ce n'est cependant pas le chemin que semble vouloir emprunter le gouvernement Raffarin qui privilégie une démarche « d'attractivité des territoires ». Que chacun veuille mieux jouer ses atouts c'est une chose. L'orientation choisie qui fait fi des solidarités construites et à développer risque d'accentuer la concurrence entre les régions françaises au lieu et place d'une entraide et d'une solidarité indispensable [4]. Cette compétition porte en elle la menace d'une multiplication des délocalisations. Pour quelques entreprises attirées, les régions risquent de voir partir des dizaines de sociétés qui ne verront pas l'intérêt de demeurer en France ou même en Europe.

B/ <u>Les délocalisations et les fermetures de sites ont de lourdes conséquences pour les travailleurs</u>

L'accablement moral et l'humiliation que subissent les travailleurs dont l'entreprise est fermée ou délocalisée sont des dimensions majeures qui sont peu abordées. Pourtant les souffrances de ces travailleurs sont immenses et rejaillissent sur tout le tissu social.

Les « solutions » aujourd'hui proposées sont insatisfaisantes. Pour quelques rares succès en matière de réindustrialisation, la majorité des « plans sociaux » qui suivent la fermeture des sites sont peu efficaces. Dans la plupart des cas, une grande majorité des salariés ne trouvent pas un autre emploi. Ainsi, sur les 800 salariés de Bata, seules 268 personnes ont été réembauchées par le repreneur. Sur les 532 autres salariés restants, 115 personnes ont trouvé un emploi. Au total, ce sont plus de la moitié des salariés (417 personnes) qui restent sans emploi.

Un autre exemple : un an après la fermeture des usines de Moulinex qui a provoqué la suppression de 3 500 emplois, seulement 14 % des anciens salariés ont retrouvé un emploi [5].

---

[2] *La Croix*, 29 novembre 2002.

[3] *Les Echos*, 16 janvier 2003.

[4] Voir le dossier paru dans *Le Peuple*,

[5] *La Figaro*, supplément économie, 18 février 2003.

Toute fermeture de site, quelles que soient les mesures d'accompagnement, provoquent d'importants dégâts sociaux.

D'une manière générale, les salariés à faible qualification et notamment les ouvriers sont doublement pénalisés par les restructurations et les fermetures de sites :

- ils sont les premiers à être licenciés : 45 % des licenciés pour motif économique sont des ouvriers et 20 % des employés ;

- les ouvriers et les employés (2/3 des salariés) rencontrent le plus de difficultés à retrouver un emploi.

Les fermetures de sites ont aussi des conséquences graves pour les territoires et pour les bassins d'emploi. Le fait que les commerçants, la population rejoignent le plus souvent les travailleurs des sites menacés de fermeture dans de grandes manifestations est une expression de cette réalité.

Enfin, les fermetures de sites ont des conséquences sur l'ensemble de l'économie nationale. D'une part, c'est une partie du potentiel productif du pays qui se voit affaibli, ce sont des compétences acquises au cours des dizaines d'années de travail qui sont perdues, partiellement ou totalement. Et ceci dans un nombre de plus en plus important de secteurs d'activité, y compris en ce qui concerne la recherche – développement. D'autre part, les finances publiques et les comptes sociaux se dégradent pour deux raisons : côté recettes il y aura un « manque à gagner » ; côté dépenses, il va falloir augmenter les dépenses pour aider, tant bien que mal, les travailleurs qui ont perdu leur emploi.

C/ La plupart des délocalisations sont guidées par des objectifs d'amélioration de la rentabilité des firmes

Dans un nombre de plus en plus important de cas, la fermeture de sites n'est pas justifiée par un déficit récurrent et un risque de faillite, mais par le simple souci de relever une rentabilité jugée insuffisante. La stratégie patronale consiste à mettre en concurrence les travailleurs des différentes régions (en France, comme en Europe et dans le monde) afin d'améliorer la rentabilité du capital. Les salariés sont constamment « bombardés » par des arguments patronaux visant à les culpabiliser et à les pousser à accepter des sacrifices. La délocalisation et l'externalisation sont utilisées comme des outils de chantage.

L'argument utilisé le plus souvent par le patronat est relatif aux coûts salariaux. Selon le patronat, en France les salaires seraient trop élevés, la protection sociale et les droits sociaux trop développés, le marché du travail trop rigide, la fiscalité des revenus du capital trop lourde et ainsi de suite. Dans une économie mondialisée et dans un contexte de concurrence mondiale, disent-ils, les travailleurs doivent accepter des sacrifices sous peine de perdre leur emploi [6].

Les coûts salariaux et le chantage patronal

Précisons d'emblée que la stratégie des entreprises n'est pas bâtie uniquement sur le coût du travail. Certes, ce coût est un élément du coût global. Mais il y en a d'autres. Dans certains cas, les prélèvements financiers, sous forme d'intérêts versés aux créanciers et de dividendes versés aux actionnaires, dépassent de loin les coûts salariaux. Qui plus est, des considérations comme la connaissance du marché, la présence sur le marché, les réseaux d'infrastructure,… exercent une influence importante sur la stratégie d'implantation des entreprises.

S'agissant des coûts salariaux proprement dits, deux séries de considérations doivent être prises en compte.

[6] Pour une critique de l'argument patronal concernant les prélèvements obligatoires voir « Le patronat et les choix du gouvernement Raffarin », *Note économique*, n° 67, janvier 2003.

Premièrement, la comparaison doit avoir un sens logique. Il est évident qu'en valeur absolue, le salaire moyen en France est plus élevé que celui des travailleurs des pays en développement. Mais la contrepartie de ce salaire plus élevé en France est une productivité qui est globalement plus élevée, surtout si on tient compte de l'obligation du respect d'un certain nombre de normes sociales et de mesures de sécurité et de santé des travailleurs et des consommateurs. En tenant compte de ce facteur, autrement dit en comparant le salaire moyen en France avec celui des pays qui ont un niveau de développement économique et social comparable au nôtre, on s'aperçoit que du point de vue des coûts salariaux, la France se situe plutôt dans la moyenne des pays dits développés.

Deuxièmement, la contrepartie d'un salaire jugé trop élevé en France est aussi l'existence d'une main d'œuvre de qualité et d'un système développé d'infrastructures économiques et sociales. Ces facteurs constituent des atouts majeurs pour la France, y compris dans le cadre de la concurrence internationale. Un récent rapport du Conseil économique et social reconnaît ces réalités [7]. Il convient de souligner qu'un représentant du patronat au CES avait préparé un premier avis qui cherchait à justifier les arguments patronaux. Cet avis a été rejeté, ce qui montre que les arguments patronaux peuvent être efficacement combattus[8].

Si les coûts salariaux étaient le seul ou le facteur le plus déterminant de la stratégie d'implantation des entreprises, les pays où ces coûts sont les plus faibles devraient être ceux qui attirent le maximum d'investissements internationaux. Or, les pays les moins développés du monde sont ceux qui attirent le moins d'investissement mondial. A titre d'exemple, l'investissement des pays membres de l'Union européenne en Suisse est deux fois plus élevé que leurs investissements en Afrique. En effet, les investissements des entreprises de l'Union européenne à l'extérieur de cette zone sont essentiellement orientés vers les pays les plus développés. 60 % de ces investissements sont réalisés aux Etats-Unis.

Part de chaque région dans les investissements des pays de l'Union européenne à l'extérieure de cette zone (en % du total)

	1995-1995	*1995-1999*
Montant cumulé sur la période (millirds de dollars)	111694	589697
Amérique du Nord	48,4	60,7
dont Etats-Unis	47,2	59,8
Amérique centrale	6	3,8
Amérique du sud	6,5	13,3
Afrique	2,2	1,9
Asie	9,8	5,5
Océanie (y compris Australie)	3,1	0,8
Autres pays européens non UE, non AELE	14,7	7,7
dont pays candidtas à l'adhésion	13,1	6
AELE	8,4	6,2
dont Suisse	5,8	4,4

Source : d'après *Le rapport sur l'état de l'Union européenne*, 2002.

[7] Avis présenté par H. de Benoist, *Renforcer l'attractivité de l'économie française au service de la croissance et de l'emploi*, 2003.

[8] Rappelons que le « Conseil économique et social » est une instance consultative composée des représentants des salariés, ceux du patronat et d'experts.

D/ La responsabilité de l'Etat et des capitaux engagés dans la grande distribution

Les mutations technologiques permettent aux entreprises de déplacer une partie, voire la totalité de leurs activités. Mais le déplacement des activités ne peut pas se réaliser sans l'appui des pouvoirs publics et surtout sans les mesures de déréglementation qu'ils mettent en œuvre. Cela veut dire que pour lutter contre les abus, pour protéger et développer l'emploi, il faut arrêter de déréglementer et reconstruire un système de règles, d'obligations et de droits correspondant aux données économiques et sociales d'aujourd'hui.

Précisons que cette exigence d'un n'est pas synonyme du repli nationaliste ou protectionniste. Il s'agit, au contraire, d'établir de nouvelles règles ouvrant la voie à un véritable développement conjoint de tous les peuples en réduisant la concurrence, les affrontements, les dominations.

Les capitaux engagés dans la grande distribution ont aussi leur part de responsabilité dans les délocalisations et la sous-traitance. Plusieurs exemples montrent que le patronat de la grande distribution joue un rôle important dans les délocalisations et la sous-traitance notamment dans les secteurs comme le textile – habillement ou le petit électroménager.

En effet, les capitaux engagés dans la grande distribution profitent d'une double rente d'exploitation :

- d'une part, ils surexploitent les salariés de ce secteur qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles (précarité, bas salaires,…) ;

- d'autre part, ils surexploitent les travailleurs des secteurs productifs (sous-traitance, commandes pour ses « propres marques »,…).

Cette réalité montre qu'il y communauté d'intérêts entre les salariés des secteurs productifs et ceux de la grande distribution ; cela ouvre un vaste champ de solidarité et de rapprochement des luttes. De manière plus générale, l'ampleur de la sous-traitance pose, pour le mouvement syndical, la question fondamentale de la solidarité des luttes entre les travailleurs des groupes donneurs d'ordre et ceux des entreprises sous-traitantes.

Enfin, plusieurs exemples attestent de la responsabilité des institutions financières et notamment des banques dans les difficultés que rencontrent les entreprises menacées de fermeture ou de délocalisation.

Là aussi il y a un champ d'intervention et de rapprochement entre les salariés des banques et ceux des entreprises menacées de fermeture.

E/ La communauté d'intérêts des travailleurs et l'objectif du plein emploi solidaire

La multiplication des plans de licenciement nécessite une intervention urgente pour éviter les fermeture des sites, pour protéger et développer l'emploi et l'activité dans tous les secteurs. C'est ce que sous-tend notre démarche pour un plein emploi solidaire partout et pour tous dans le monde articulé à notre revendication d'un « nouveau statut du travail salarié » et d'une « nouvelle sécurité sociale professionnelle ».

On ne précisera jamais assez que c'est le capital qui profite des délocalisations, de la sous-traitance, de l'externalisation. Comme une preuve élémentaire, on notera que lorsque les activités sont délocalisées, sous prétexte des coûts élevés du travail en France, le prix de vente des produits qui étaient précédemment fabriqués en France et qui sont maintenant importés, ne diminue pas sensiblement en tout cas eu égard à la qualité.

Les travailleurs, où qu'ils soient, ont des intérêts communs, car ils sont les « perdants » de cette concurrence accrue.

- ♦ En France, parce qu'ils perdent leur emploi.

- Dans les autres pays, parce qu'ils sont surexploités ; parce que le plus souvent les normes sociales et environnementales ne sont pas respectés ; parce que les firmes qui délocalisent ne participent pas à un véritable développement harmonieux des « pays d'accueil » ; parce que ces derniers n'ont pas de perspectives d'un développement pérenne.

  Ainsi, dans le textile - habillement, par exemple, des entreprises françaises qui avaient délocalisé leurs activités vers le Maroc, s'orientent désormais vers d'autres pays. Autrement dit, les travailleurs marocains sont aujourd'hui victimes des délocalisations, comme l'ont été et le demeurent les travailleurs français.

La mondialisation dans ces conditions ne permet pas le développement de tous, mais débouche sur une économie mondiale instable, fragmentée, traversée par les dominations.

Face aux intérêts financiers égoïstes, nous disons : il faut valoriser le travail dans toutes ses dimensions (statut, qualification, salaire, conditions de travail, droits sociaux, …) pour répondre aux besoins des êtres humains partout dans le monde.

Cette problématique débouche sur la revendication légitime du développement et du respect des normes sociales et environnementales et plus particulièrement celle du respect des droits fondamentaux au travail. Elle renvoie aussi au fait que les besoins non satisfaits demeurent énormes en France comme dans les autres pays et notamment dans les pays en développement, comme en attestent les données suivantes qu'il faut rappeler pour caractériser la mondialisation actuelle :

- un cinquième de la population mondiale souffre de la malnutrition, n'a pas accès aux soins élémentaires de santé, n'a pas accès à l'eau potable ;

- un quart de la population mondiale vit avec moins d'un euro par jour ;

- la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux euros par jour.

Ces chiffres témoignent d'énormes besoins de développement dans ces pays. Nous devons absolument intégrer cette donnée fondamentale dans notre stratégie pour bâtir une alternative à la mondialisation libérale, à la stratégie de mise en concurrence des travailleurs.

F/ <u>Nécessité d'agir en amont</u>

Les salariés ont toutes les raisons pour lutter contre les fermetures de sites. Le problème est que le plus souvent ces luttes sont de nature « défensives » ; elles sont menées lorsque la catastrophe arrive. Or, il s'agit d'éviter la fermeture, de faire barrage à celle-ci. I**l s'agit, dès lors, de se préparer bien en amont de la catastrophe.** Bien sûr, insister sur la nécessité d'intervenir bien avant que les problèmes se posent ne signifie pas qu'il faille ignorer des questions urgentes à traiter. Mais l'expérience montre qu'à défaut d'un travail en amont, on risquera de se trouver toujours en situation difficile avec des plans sociaux inacceptables.

Travailler en amont signifie qu'il faut poser la question du « modèle de développement » et du « système productif » dont nous avons besoin. Il s'agit de l'ensemble des secteurs d'activité dans leur globalité comme des stratégies acceptées par tel ou tel secteur pris isolément.

La société française, comme l'ensemble du monde dans lequel nous vivons, traverse une période de forte mutations technologiques. Dans ce processus, le développement des capacités humaines est le facteur stratégique.

Certains patrons prétendent que nous serions entrés dans l'époque des « entreprises sans usines ». Selon cette vision, le monde irait vers une « nouvelle division internationale du travail » dans laquelle les pays

développés se spécialiseraient dans les activités dites à forte valeur ajoutée (la recherche, la conception, les services) et les pays en développement dans les activités à faible valeur ajoutée et principalement dans la fabrication des produits banalisés. Schématiquement, il s'agirait d'une généralisation de la sous-traitance à l'échelle planétaire.

Compte tenu des réalités du monde dans lequel nous vivons et surtout compte tenu des écarts des niveaux de développement, une « nouvelle division internationale du travail » garantissant le développement économique et social de tous les peuples paraît indispensable. Les choses ne peuvent pas rester figées. Mais la conception développée par des milieux patronaux est intenable. Aucune économie ne peut vivre sans une base productive. Il s'agit donc de reconstituer en permanence cette base productive à partir de l'enjeu stratégique du développement des capacités humaines qui est la source de l'efficacité économique et des gains de productivité réalisés de façon noble et non aux dépens des salariés, de l'emploi. Comme nous l'avons déjà souligné, ce ne sont pas seulement des activités productives dites à faible valeur ajoutée qui sont délocalisées. Un nombre de plus en plus important d'activités, y compris la recherche et le traitement informatisé des données, sont maintenant délocalisées.

On nous dit, par exemple, que la production des composants électroniques serait impossible en France. Cette affirmation n'a aucun fondement scientifique. L'exemple des Etats-Unis et celui de la Finlande, pour n'en citer que deux, montrent que ce genre d'activité a toute sa place dans un pays développé comme le nôtre.

S'il ne s'agit pas d'avoir toutes les activités indispensables sur le territoire national ou européen, l'abandon d'aucune activité n'est une fatalité. Tout dépend de la façon dont le système productif est conçu dans sa globalité. Cela nécessite de poser deux questions fondamentales : celle relative à la **responsabilité des entreprises** pour un développement harmonieux des territoires, des bassins d'emploi ; celle relative à la **responsabilité des pouvoirs publics** et des choix politiques qu'ils opèrent.

Ces deux questions peuvent être déclinées en plusieurs thèmes :

- quel lien entre l'industrie et les services ?
- quelle politique industrielle ?
- quelle politique de recherche-développement ?
- quelle formation initiale et permanente ?
- quel type de financement public et privé ?
- quel système d'incitations et de sanctions pour les entreprises ?
- quelle politique de coopération internationale ? etc.

G/ <u>Des mesures structurelles à prendre</u>

Compte tenu de l'ampleur de l'ouverture de notre économie et de son intégration à la fois dans l'Union européenne et dans l'économie mondiale, une stratégie alternative requiert d'agir à la fois au plan national et au niveau européen et international. Cette problématique se différencie de deux tendances dangereuses :

- la tendance protectionniste et nationaliste de l'extrême droite et de la droite extrême qui prétend, à tort, que nous pourrions vivre mieux en fermant nos frontières aux autres, ce qui est complètement absurde ;
- la tendance libérale qui, sous prétexte de l'Europe et de la mondialisation, nie toute possibilité d'action et d'intervention au niveau national.

Il ne s'agit pas, dans ce domaine plus que dans tout autre, de présenter un « catalogue » de mesures à prendre. Il s'agit de construire, avec les salariés, des objectifs permettant de développer l'emploi, les qualifications et les activités économiques sur tout le territoire au travers d'une démarche de codéveloppement.

Une stratégie industrielle et de développement des activités n'est pas séparable du besoin de changement profond des choix de politique économique en France et en Europe, notamment en ce qui concerne la politique budgétaire et la politique monétaire. Cette question est largement abordée dans plusieurs « Notes économiques » du Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT[9].

Elle ne peut non plus s'affranchir de la nécessité d'une nouvelle régulation des relations économiques internationales fondée sur une logique de codéveloppement et de réponse aux besoins des êtres humains partout dans le monde. La CGT a contribué aux débats autour de cette question notamment au travers d'un document intitulé « Planète plein emploi ; Réforme des institutions financière internationale » publié en 2000. Rappelons simplement que la seule véritable alternative à la mise en concurrence des travailleurs et des systèmes socio-productifs est bien le développement et l'amélioration des conditions de vie et des droits sociaux dans les pays dits à bas salaires.

Cela requiert de trouver des solutions appropriées pour un ensemble de problèmes : dette, termes de l'échange, aide au développement et plus largement accès aux financements, accès aux technologies appropriées,…

De par son histoire, l'Union européenne a une énorme responsabilité pour élaborer des réponses appropriées à ces problèmes. A titre d'exemple, on a raison de pointer du doigt l'hégémonie américaine au Fonds monétaire international (FMI) ou à la Banque mondiale. Il demeure que les voix de l'Union européenne réunies pourraient, si les pays concernés en avaient la volonté politique, créer un dynamisme capable de contrebalancer l'hégémonie américaine dans ces instances.

Nous nous limiterons ici à suggérer quelques pistes visant à organiser un travail de préparation en amont qui pourrait se réaliser au niveau de chaque région ou chaque bassin d'emploi afin de développer l'activité productive et l'emploi.

H/ La stratégie de conquête de l'emploi, des qualifications, des activités

Pour appuyer la stratégie de conquête d'un nouveau plein emploi, un diagnostic sérieux est nécessaire. Nous avons besoin de recenser les difficultés dans chaque région et chaque bassin d'emploi, et de mieux identifier les atouts à notre disposition. Le développement territorial doit être fondé sur l'élévation des niveaux de qualification, la multiplication des emplois et la modernisation du tissu productif. C'est l'axe de notre intervention syndicale.

La reconstruction du tissu productif doit partir du principe de satisfaction des besoins. Cela requiert d'avoir une connaissance la plus précise du terrain. Des données officielles existantes répondent largement à ce besoin. Nous pouvons aussi intervenir au niveau des instances officielles (Conseil économique et social national et régional, Conseil national de l'information statistique, etc.) pour exiger des études plus approfondies et/ou une amélioration des statistiques publiques pour répondre aux questions que se posent les salariés pour protéger et développer l'emploi et l'activité économique. Nous pouvons enfin nous saisir d'occasions particulières comme la discussion des plans Etat – Région.

---

[9] Voir par exemple, « Le patronat et les choix du gouvernement Raffarin », *Note économique*, n° 67, janvier 2003 ; « Pourquoi la politique Chirac - Raffarin est-elle nuisible aux salariés ? », *Note économique*, n° 63, septembre 2002 ; « Comment desserrer la contrainte du pacte de stabilité européen ? », *Note économique*, n° 60, mai 2002.

Le recensement des difficultés et des besoins de la population est essentiel pour le travail en amont. Il s'agit surtout de connaître :

- La démographie de la région ;
- Le niveau et la structure du chômage et de la précarité (CDD, travail temporaire, temps partiel) ;
- La structure de l'emploi et des qualifications ;
- La structure des revenus (salaires, pensions, allocations,…).

Le lien avec la lutte pour la reconquête de l'emploi est claire : pour satisfaire ces besoins, il faut former les gens et créer des emplois.

Nous avons donc besoin de connaître l'appareil productif existant :

- Quel est le tissu productif ?
- Quelles sont les unités menacées ?
- Quelle synergie entre les unités existantes ?
- Quel lien avec les universités de la région et quelle place pour la recherche-développement ?
- Quelles coopérations avec les régions voisines ?
- Quelles coopérations européennes et internationales ?

Enfin, nous avons besoin d'établir un bilan des restructurations précédentes surtout du point de vue du devenir des salariés

- Quelle formation qualifiante ?
- Quel débouché en terme d'emploi garantissant le même statut et le même niveau de salaire qu'avant la restructuration ?
- Quelle place occupe à présent l'entreprise qui a fait l'objet de restructuration, dans le tissu productif régional ?
- Quel montant d'aide publique attribuée pour ces restructurations ?

La connaissance de ces problèmes nous aidera à formuler quelques objectifs et propositions pour un développement industriel de la région et des services de qualité liés à l'industrie :

- Développement de l'appareil productif en établissant le maximum de synergies entre les unités existantes ou celles qui doivent être créées.
- Développement des services liés à ces industries et notamment la recherche-développement.

- Développement des services de proximité considérés non comme des emplois peu qualifiés et mal payés, mais comme des emplois nécessitant des niveaux appropriés de qualification. Ceci pose deux questions : des formations spécifiques ; une rémunération à la hauteur des qualifications requises ;

- Développement de nouvelles activités en liaison avec les besoins et les points forts de chaque région ;

- Intensifier l'effort de formation et qualification des salariés ; mise en place des dispositifs de suivi pour chaque salarié et chaque demandeur d'emploi. Il ne s'agit pas d'imposer aux intéressés des conditions dévalorisantes et inacceptables, comme c'est le cas du PARE, mais d'offrir à chaque individu une véritable possibilité d'épanouissement de ses capacités ;

- Améliorer l'ancrage territorial des universités et des centres de recherche ; créer des filières nouvelles permettant de répondre aux besoins locaux (par exemple, des écoles formant des techniciens et ingénieurs, ou des personnes capables d'assurer les services de proximité de qualité).

- Travailler sur l'insertion de la région dans la construction européenne et dans la « mondialisation » au travers des projets concrets conçus et mis en œuvre par le secteur public et par les entreprises privées. De par sa nature et son efficacité, le secteur public pourrait jouer un rôle central dans la préparation et le pilotage de tels projets.

I/ L'exigence de fonds régionaux pour l'emploi et le développement

Nos propositions ne seraient pas crédibles si nous ne réussissons pas à les articuler aux financements et aux droits pour la population et les salariés.

Dans la plupart des cas, le développement de l'activité économique et particulièrement celui de l'activité industrielle surtout dans les « secteurs à difficulté » est tributaire des apports publics. D'un mode de développement régional fondé essentiellement sur la contribution publique, il faudra passer à un développement solidaire des territoires impliquant la responsabilité des pouvoirs publics et des entreprises.

Ce n'est pas le rôle de l'Etat de créer directement des emplois partout, surtout dans les PME-PMI. Il est temps que les « entrepreneurs » locaux s'y mettent aussi. Des incitations sont envisageables à condition que les aides aboutissent réellement au développement de l'emploi et des activités. Les PME n'ont pas besoin de plus d'exonérations fiscale ou sociale, mais d'un meilleur accès aux services, aux crédits bancaires, à la recherche-développement.

Ceci posé, les aides et les incitations publiques doivent continuer à jouer un rôle important. Il s'agit pour nous d'établir un lien entre ces aides et la façon dont elles sont utilisées et plus généralement de la façon dont les entreprises sont gérées. De nouveaux droits sont indispensables pour les salariés, les CE,…

Les banques doivent aussi assumer une responsabilité dans le financement de ces projets.

Des mécanismes techniques peuvent être envisagés afin d'inciter les banques à accorder des crédits pour faciliter les investissements productifs et, au contraire, empêcher des investissements financier. Plus précisément, il s'agit de faire en sorte que les taux des crédits bancaires soient relevés pour le financement des opérations financière de nature spéculative, abaissés au contraire pour le financement des projets créateurs d'emplois. À cet effet nous proposons de créer des **fonds régionaux pour le développement de l'emploi et des activités productives**. Ces fonds seraient alimentés par les aides publiques et l'épargne de la population.

Nous défendons également la création d'un « pôle financier public » composé pour l'essentiel de la Caisse des Dépôts, des Caisses d'épargne, de La Poste et de la Banque de France. L'une des missions de ce pôle serait de financer les projets de développement des activités industrielles et de services de qualité avec un ancrage territorial.

J/ <u>Accroître les pouvoirs des salariés et des citoyens</u>

La question de nouveaux droits et pouvoirs pour les salariés occupe une place centrale dans la reconquête de l'emploi. Les fermetures de sites s'expliquent principalement par les erreurs de gestion et par la quête de rentabilité des actionnaires et des propriétaires. Mais ce sont les salariés et les collectivités qui doivent supporter les coûts de ces fermetures. Il est donc logique qu'ils aient le droit d'intervenir sur les choix stratégiques des entreprises afin de faire obstacle aux pratiques qui mettent en péril l'activité et l'emploi.

C'est le sens de notre démarche pour un « nouveau statut du travail salarié » et d'une nouvelle sécurité sociale professionnelle qui entend obtenir des droits collectifs (au travers notamment des CE : droit d'alerte, définition des programmes de formation,…) et individuels (formation tout au long de la vie, certification des compétences professionnelles, …).

Pour inciter les entreprises à créer des emplois et à réaliser des investissements productifs, nous formulons trois séries de proposons :

- **Moduler la contribution des entreprises à la Sécurité sociale** en fonction du bilan des entreprises en matière de l'emploi.
    - Le taux de cotisation serait plus faible pour les entreprises qui augmentent leur masse salariale par rapport à leur valeur ajoutée ;
    - Il serait plus fort pour les entreprises qui font des investissements financiers.
- **Faire de la fiscalité des sociétés un véritable outil du développement de l'activité et de l'emploi.**
    - Le taux d'impôt sur les sociétés serait différencié en fonction de leur bilan en matière d'emploi ;
    - L'assiette de la taxe professionnelle serait élargie aux actifs financiers des entreprises.
- **Il s'agit enfin de rendre plus efficaces les exonérations fiscales et sociales accordées aux entreprises :**
    - L'accès aux aides publiques, aux exonérations et abattements fiscaux et sociaux doit être conditionné au respect des engagements pris par les entreprises.
    - Il faut instaurer un contrôle public et social sur l'utilisation des aides accordées aux entreprises.
    - Enfin, il faut sanctionner les entreprises qui profitent des aides et financements publics, et qui délocalisent, externalisent, sous-traitent et licencient au bout du compte leurs salariés.